

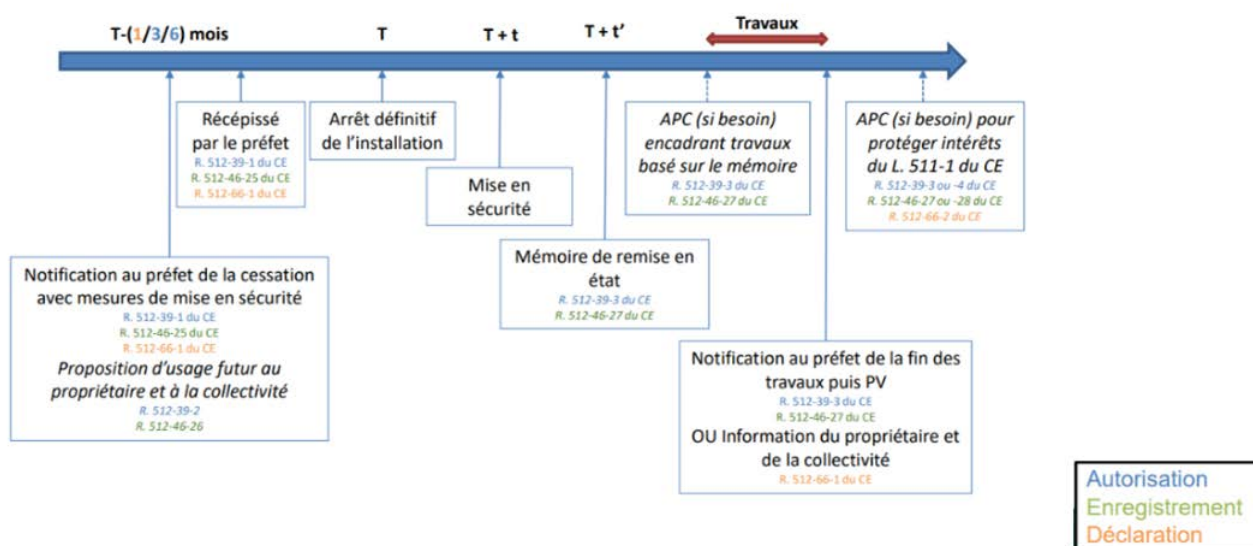
Pressing :

Cessation d'activités relevant des ICPE.

La loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) prévoyait dans son article 57 de mettre en place une procédure de cessation d'activité précise adaptée aux différentes catégories d'ICPE (autorisation, enregistrement, déclaration) et aux éventuels impacts sur l'environnement qu'elles auraient pu générer.

Le décret du 19 août 2021 a modifié différents articles du code de l'environnement en instaurant, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité d'une ICPE, l'obligation pour les exploitants de faire attester, par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués, la mise en œuvre des opérations relatives à la mise en sécurité du site, ainsi que, le cas échéant, l'adéquation des mesures proposées avec les objectifs de réhabilitation du site, puis la mise en œuvre de ces dernières.

➤ Rappels concernant la cessation d'activité des ICPE



Lorsqu'un pressing dûment déclaré sous la rubrique 2345 « Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement de textiles ou vêtements » et éventuellement sous la rubrique 1978 « Installations et activités utilisant des solvants organiques », cesse son activité, il doit donc acter formellement sur le site des installations classées dédiés ladite cessation :

https://demarches.service-public.fr/pro_mademarche/DICPE/demarche?execution=e1s1

et fournir une attestation ATTES SECUR délivrée par un organisme habilité.

Il en est de même pour les blanchisseries soumises à déclaration sous la rubrique 2340 (blanchisserie) et 2910 (chaudière de puissance > 1 Mégawatt équipant la blanchisserie, le cas échéant).

Pour les blanchisseries soumises à enregistrement (ou autorisation pour les plus anciennes), la procédure de cessation d'activité est plus conséquente et 3 attestations sont nécessaires :

- › **ATTES-SECUR** : mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des ICPE mises à l'arrêt définitif.
- › **ATTES-MEMOIRE** : adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'ICPE mises à l'arrêt définitif.
- › **ATTES-TRAVAUX** : conformité des travaux réalisés par rapport aux objectifs de réhabilitation pour des ICPE mises à l'arrêt définitif.

Notification de la cessation d'activité :

La notification de cessation d'activité doit être réalisée à minima 1 mois avant l'arrêt d'activité pour les installations soumises à déclaration (3 mois pour celles soumises à enregistrement et 3 à 6 mois pour celles soumises à autorisation).

➤ Portée de l'ATTES-SECUR

L'attestation ATTES SECUR s'articule autour de grands axes de vérification (arrêté du 9 février 2022) :

- › Évacuation des produits dangereux et des déchets présents.
- › Interdiction ou limitation d'accès pour les parties de l'installation présentant un risque.
- › Suppression des risques d'incendie et d'explosion.
- › Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, **tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux.**

D'après les premiers éléments recueillis auprès de certains organismes habilités, **le coût de cette procédure pour un pressing** est généralement compris entre 7 000 et 10 000 € HT, hors éventuels coûts de remise en état de l'installation.

Les coûts sont répartis en 3 postes principaux :

- › **Étude historique, documentaire et de vulnérabilité**
- › **Programme d'investigations et de mesures (ex : mesure de l'air ambiant, prélèvement par forage dans les sols)**
- › **Établissement de l'attestation.**

Un point important est à préciser et à ne pas négliger : la responsabilité de l'exploitant sera engagée si une éventuelle pollution survient à posteriori en l'absence de justificatif (déclaration de cessation d'activité + Attestation ATTES-SECUR).

Le lecteur trouvera ci-après un mode opératoire pour notifier la cessation d'activité :

Identification et orientation de la demande

* Votre demande concerne

- Une déclaration initiale
- Une déclaration de modification
- Une déclaration du bénéfice des droits acquis
- Une déclaration de cessation d'activité ?
- Une déclaration de changement d'exploitant

Précisez qu'il s'agit d'une cessation d'activité.

* Quel est votre numéro d'AIOT ?

- Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Numéro d'AIOT (le numéro d'AIOT doit comporter 10 chiffres, exemple 0040987214) ?

* Connaissez-vous le service en charge de votre dossier ? ?

- Oui
- Non

* Conditions d'engagement du pétitionnaire ?

- * Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- * Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- * Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- * En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

i A la fin de la téléprocédure, vous disposez d'un champ de commentaires permettant d'apporter à l'administration toutes les précisions que vous jugez utiles ou les difficultés rencontrées pour renseigner chacune des étapes de la téléprocédure.

Identification du déclarant

* Êtes-vous le déclarant ?

- Oui
- Non, je suis mandaté par le déclarant pour le dépôt de la téléprocédure

Déclarant (R. 512-47-II 1°)

* Le déclarant est :

- Une personne physique
- Une personne morale

Précisez la qualité du déclarant.

Dans quel pays se situe le siège social ?

* Où se situe le siège ?

- En France
- A l'étranger

Quelle est l'identité du déclarant ?

i Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D. 312-1-3 @ du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L. 311-5 @ du code des relations entre le public et l'administration.

* Numéro de SIRET (14 caractères obligatoires, par exemple 4181660960069)

Utiliser ce SIRET

 Le pré-remplissage de votre formulaire a été effectué avec succès.

* Dénomination ou raison sociale

* Forme Juridique

Étage - escalier - appartement

Immeuble - bâtiment - résidence

* Numéro et libellé de voie (Exemple : 72 rue Balzac)

Lieu-dit / boîte postale / commune déléguée

* Localité / Code postal (Exemple : Cesson-Sévigné 35510)

Indiquer les références et coordonnées de la société.

Quelles sont les identité et coordonnées du signataire de la demande ?

* Nom du signataire de la demande

* Prénom du signataire de la demande

* Qualité du signataire de la demande

Merci de renseigner au moins un numéro de téléphone avec son indicatif

Indicatif :


Téléphone fixe (Exemple: 123456789)

Indicatif :

* Téléphone portable (Exemple: 623456789)

* Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com)

Indiquer la qualité et les coordonnées du signataire.

Quelles sont les identité et coordonnées du référent environnement du déclarant en charge du dossier ? 

* Nom du référent environnement

* Prénom du référent environnement

* Fonction du référent environnement

Indiquer les coordonnées du référent environnement (généralement l'exploitant dans le cadre d'un pressing)


Merci de renseigner au moins un numéro de téléphone avec son indicatif

Indicatif : Téléphone fixe (Exemple: 123456789)

Indicatif : * Téléphone portable (Exemple: 623456789)

* Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com)

Description de l'installation

* Quel est le nom de votre installation ? 

Localisation de l'installation

Quelle est l'adresse de votre installation ?
* Adresse

L'adresse de mon installation n'est pas proposée. 

Indiquer l'adresse de l'exploitation

Coordonnées géographiques de l'installation



 Les coordonnées X et Y doivent correspondre au positionnement du portail principal d'accès au site.

* Coordonnées (projection Lambert 93)

X = Y =

Environnement

i Vous avez des difficultés à faire votre déclaration ? [Un guide de préparation de la téléprocédure de déclaration ICPE](#) peut répondre à vos questions.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

✓ Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

< PRÉCÉDENT

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par le passé) déjà au moins :

* une installation classée relevant du régime d'autorisation :

- Oui
 Non

* une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

- Oui
 Non

* Quelle est la date de mise à l'arrêt de l'installation ? (JJ/MM/AAAA)

22/07/2024

* Il s'agit d'une :

- Cessation totale de l'activité
 Cessation partielle de l'activité

* Sélectionnez la ou les parcelles concernées par la cessation d'activité :

Préciser s'il y a d'autres installations classées relevant de l'enregistrement ou de l'autorisation dans les mêmes locaux (généralement non dans le cadre d'un pressing) et la date de mise à l'arrêt de l'installation.

⚠ La carte interactive est indisponible ou les coordonnées saisies ne peuvent pas être affichées sur la carte.

Préciser les rubriques des installations classées concernées par la cessation d'activité :

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques
2345	2345-2	Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement de tex

Indiquer les rubriques de la nomenclature : 2345 dans tous les cas et 1978 pour ceux ayant effectué aussi une déclaration sous cette rubrique, pour les pressings. Rubrique 2340 et éventuellement 2910 pour les blanchisseries.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 @

Préciser les éventuelles mesures prises (voir préconisations figurant sur Attes Secur)

914 caractères restants

* Disposez vous déjà d'une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité ?

Oui

Non

Engagement du déclarant

* Je m'engage à informer par écrit le propriétaire des terrains sur lesquels est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétente en matière d'urbanisme, de la fin des opérations de mise en sécurité et, si elle n'est pas réalisée en même temps que la mise en sécurité, à la fin de la réhabilitation.

Indiquer si vous êtes déjà en possession de l'attestation ATTES SECUR et la joindre.



Vous avez des difficultés à faire votre déclaration ? [Un guide de préparation de la téléprocédure de déclaration ICPE](#) peut répondre à vos questions.

Pour compléter votre démarche, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives marquées d'un astérisque :

* Attestation de mise en sécurité pour la cessation notifiée ?

Ajouter un fichier : Depuis mon ordinateur



Glisser - déposer un fichier ici

Ajouter l'attestation en pièces jointes si elle est en votre possession.

Engagement du déclarant

* Je m'engage à informer par écrit le propriétaire des terrains sur lesquels est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétente en matière d'urbanisme, de la fin des opérations de mise en sécurité et, si elle n'est pas réalisée en même temps que la mise en sécurité, à la fin de la réhabilitation.

* Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des délais, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

La transmettre ultérieurement si elle n'est pas encore disponible.

< PRÉCÉDENT

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >